

KINÉSITHÉRAPEUTES JEUNES DIPLÔMÉS

APERÇU

GUIDE
"PREMIERS PAS"

APERÇU

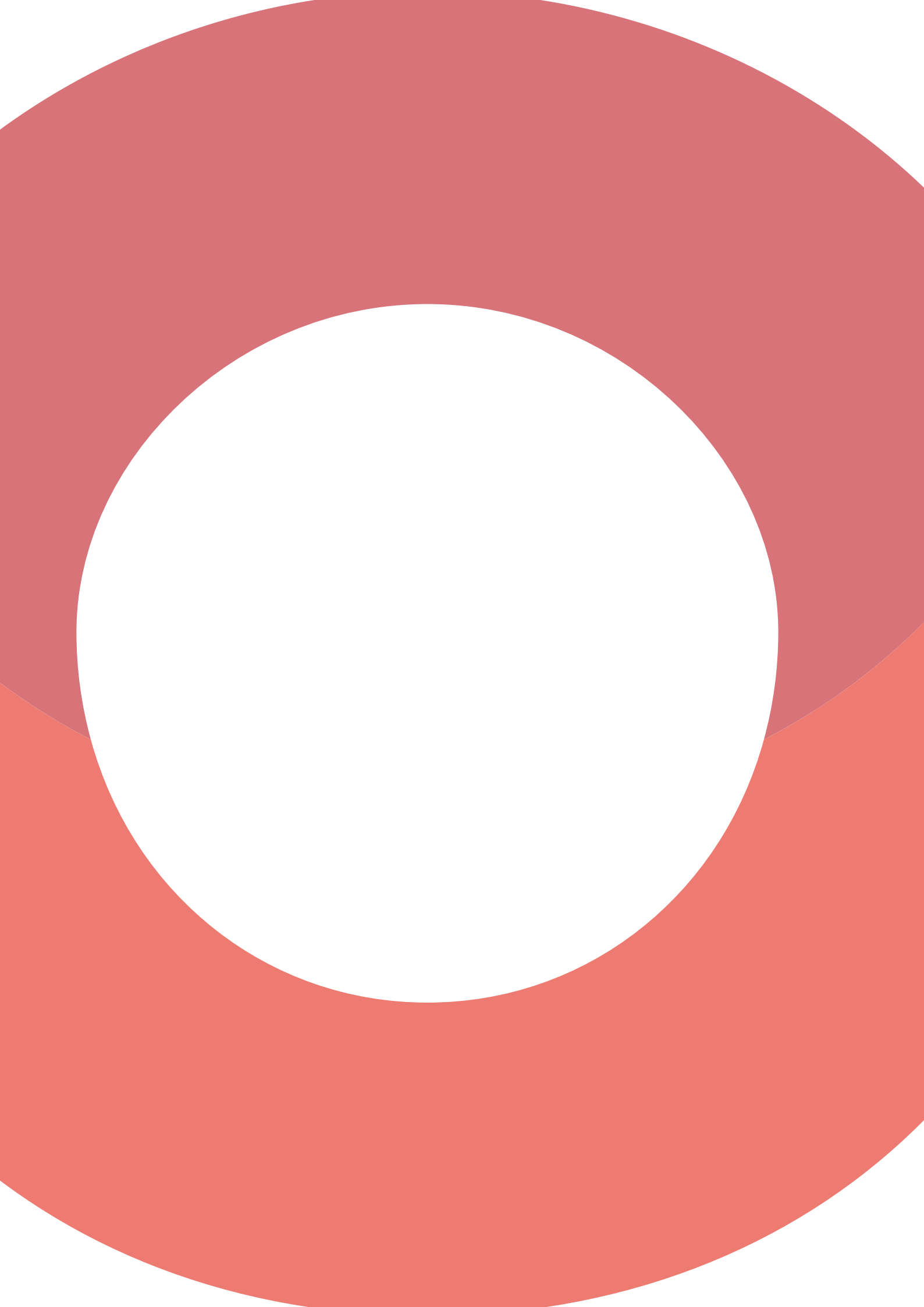
POUR UN BON DÉPART DANS LA PROFESSION,
VOUS POUVEZ COMPTER SUR

AXXON

QUALITÉ EN KINÉSITHÉRAPIE



AOÛT 2026



ÉDITO

Chère consœur,
Cher confrère,

Avant toute chose, nous tenons à vous féliciter pour l'obtention de votre diplôme.

Vous avez peut-être l'intention de devenir kinésithérapeute indépendant, ou vous rêvez de faire carrière dans le monde de l'enseignement supérieur. Certain(e)s d'entre vous souhaiteront se rendre utile dans les institutions de santé ou préféreront explorer de nouveaux horizons. Autant d'options qui s'offrent à vous.

Mais quels que soient vos projets d'avenir, il est important qu'ils se déroulent dans le respect des différentes réglementations. Même si vous êtes impatient de travailler, ne sautez pas ces étapes car cela risquerait de vous coûter cher et de mettre l'ensemble de votre carrière en péril. Pour cela, une aide sera sans doute indispensable à votre épanouissement !

Cette brochure a été élaborée comme un guide pour vous aider dans la pratique quotidienne de votre activité professionnelle. Gardez-la précieusement, elle vous sera très utile. Bien entendu, vous n'y trouverez pas toutes les réponses à vos problèmes spécifiques. Pour ceux-ci, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat, il est à votre disposition.

Vous avez des questions, des problèmes ou des suggestions ?

Nous vous répondrons volontiers avec enthousiasme, compétence et rigueur.

Dès à présent, nous vous souhaitons beaucoup de succès dans votre carrière professionnelle.

Toujours à votre disposition,
AXXON, Qualité en Kinésithérapie

TABLE DES MATIÈRES

DIPLÔME	6
INSCRIPTION À ACTIRIS - AU FOREM	6
AGRÉMENT	7
OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL - AGRÉMENT & VISA DU DIPLÔME.	7
NUMÉRO INAMI	8
LA KINÉSITHÉRAPIE SE DIGITALISE.	9
QU'APPORTE L'UTILISATION D'UN LOGICIEL ?	9
L'eHEALTHBOX	9
CONVENTIONNÉS... OU PAS ?	10
CONVENTIONNÉS.	10
NON CONVENTIONNÉS	10
STATUT SOCIAL INAMI	11
QUELS SONT CES MONTANTS ?	11
COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE DE DEMANDE ?	11
INDEMNITÉ DE CABINET - PRIME INFORMATIQUE.	13
À QUELLES CONDITIONS ?	13
QUELS LOGICIELS ENTRENT EN LIGNE DE COMPTE ?	13
PROCÉDURE DE DEMANDE	14
QUEL EST LE MONTANT DE L'INTERVENTION ?	14
TRAVAILLER, MAIS SOUS QUEL STATUT ?	15
COMME INDÉPENDANT.	15
EN TANT QUE SALARIÉ	17
INDÉPENDANT À TITRE COMPLÉMENTAIRE.	17
MUTUELLE	18
OBLIGATIONS FISCALES	18
LIVRE JOURNAL	18
COMPTE BANCAIRE	19
IMPÔTS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	19

BANQUE-CARREFOUR DES ENTREPRISES	20
ASSURANCES	21
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	21
ASSURANCE REVENU GARANTI	21
ASSURANCE INCENDIE	21
ASSURANCE VOITURE	21
ASSURANCE RC FAMILIALE	21
NOMENCLATURE	22
ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT D'UN CABINET	23
EXIGENCES EN MATIÈRE DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT	23
PUBLICITÉ POUR LES PROFESSIONS LIBÉRALES	23
L'ADMINISTRATION AUTOUR D'UN TRAITEMENT	24
LE TRAITEMENT POUR LE COMPTE DE L'ASSURANCE « MALADIE »	24
LE TRAITEMENT POUR LE COMPTE D'AUTRUI	28
LE TRAITEMENT DES PATIENTS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	28
LES REMPLACEMENTS	29
COMME INDÉPENDANT	30
COMME SALARIÉ	31
VOTRE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE	32
QUELS SERVICES PEUT VOUS RENDRE AXXON ?	33
REPRÉSENTATIVITÉ	34
NOS ACTIONS	35
LES OFFRES DE NOS PARTENAIRES	39
AMONIS	39
CURALIA	40
NOUS CONTACTER	41

CHECK-LIST "KINÉSITHÉRAPEUTE JEUNE DIPLÔMÉ"

- ☐ Inscription à l'**ONEM - ACTIRIS** (possible dès le 1^{er} mai de l'année du diplôme).
- ☐ Attestation provisoire de **diplôme**.
- ☐ Obtenir votre **agrément** et votre **visa** :
 - suivez la procédure digitalisée via [le site web de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#).
- ☐ Mise en ordre vis-à-vis de l'**INAMI** [via ProSanté](#).
 - Faites une lecture approfondie de la nomenclature et de la convention en vigueur.
 - Si vous souhaitez vous déconventionner, vous disposez d'un mois après la réception de votre n°INAMI pour le signaler.
 - Si vous travaillez en cabinet, introduisez la reconnaissance du cabinet de consultation accompagnée de la convention de collaboration si vous travaillez à plusieurs (à faire à chaque changement d'adresse de cabinet).
- ☐ Affiliation auprès d'une **Caisse d'Assurances Sociales** pour Indépendants (au plus tard la veille de votre début d'activité).
- ☐ Se mettre en règle en matière de **mutualité**.
- ☐ Souscrire une **assurance responsabilité civile professionnelle** pour kinésithérapeute.
- ☐ Souscrire à des **assurances diverses** :
 - assurance incendie (domicile, cabinet) ;
 - RC familiale ;
 - RC voiture.
- ☐ Ouvrir un **compte bancaire professionnel**.
- ☐ Souscrire un **contrat INAMI dans le cadre du statut social** (si vous êtes conventionné(e) et si vous travaillez en tant qu'indépendant(e) ou salarié(e) dans le cadre « M » - dans le cadre de votre pension).
- ☐ Signaler à qui de droit :
 - un **changement d'adresse postale** ;
 - un **changement d'adresse e-mail** (celle de vos études arrive à échéance).
- ☐ S'affilier à **AXXON, votre association professionnelle**, afin d'être représenté(e) et défendu(e), d'être au courant des dernières nouvelles relatives à la profession et de bénéficier de l'assistance de notre secrétariat au quotidien.



VOTRE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Depuis 2009, pour la première fois dans l'histoire de la kinésithérapie en Belgique, tous les kinésithérapeutes s'expriment d'une seule voix. AXXON entend défendre les intérêts de tous les kinésithérapeutes et de leurs patients. L'organisation est nationale, mais elle est dotée de deux ailes régionales fortes, et est active sur le plan international en tant que représentant belge au sein de la World Physiotherapy (ex-WCPT).

AXXON

QUALITÉ EN KINÉSITHÉRAPIE

Cette représentation nationale est obligatoire pour pouvoir intervenir en tant que « représentant officiel de la profession ». Depuis 2009, AXXON est, par terme de 4 ans, l'unique association représentative des kinésithérapeutes en Belgique.

Notre mission est de :

- Renforcer la défense professionnelle et l'image de la kinésithérapie et de ceux qui la pratiquent à l'échelon tant local, dans les cercles, que régional, national et international.
- Garantir la place de la profession dans les soins de santé généraux, la prévention, le bien-être et la santé de la population belge, par le biais d'une offre de soins durable, appréciée par les autorités et ce en concertation avec l'ensemble des kinésithérapeutes.
- Promouvoir cette prise en charge fondée sur des données scientifiques, en concertation avec les différents niveaux de pouvoir compétents.

Nous ne pouvons que vous inviter à suivre l'actualité de votre profession de très près, via [le site web de l'association professionnelle](#) où, en tant que membre, vous aurez accès à l'entièreté de l'information.

N'oubliez pas non plus que le secrétariat d'AXXON est à votre disposition pour toutes vos interrogations et suggestions. Ne restez pas seul dans votre coin avec une question en suspens, nous sommes à votre écoute :



02/709.70.80



info.fr@axxon.be

Faire partie de l'association professionnelle, c'est contribuer activement au rayonnement et à la défense de notre profession, dans un esprit de solidarité entre consœurs et confrères.

VOUS POUVEZ COMPTER SUR AXXON – AXXON COMPTE SUR VOUS !







QUALITÉ EN KINÉSITHÉRAPIE

NOUS CONTACTER

AXXON, Qualité en Kinésithérapie
Imperiastraat 16
1930 Zaventem



02/709.70.80



info.fr@axxon.be



www.axxon.be



[AXXON App](#)



facebook.com/axxonbe



instagram.com/axxon_belgique



linkedin.com/in/axxonbe